

Diplôme européen d'ingénieur : des expérimentations en France « dans les mois qui viennent » (Olivier Ginez, DGESIP)



Olivier Ginez

Publié le 02/07/2026 à 09:48

« La France souhaite se positionner comme État moteur afin de faire du diplôme européen d'ingénieur la première concrétisation du diplôme européen conjoint. C'est cette position que nous porterons au niveau du Conseil de l'Europe et que nous essaierons de faire vivre, dans les mois qui viennent, au travers d'expérimentations qui engageront des établissements français, des écoles d'ingénieurs comme des universités, au travers des alliances européennes », déclare [Olivier Ginez](#), Dgesip, le 29/06/2026.

Il s'exprime en conclusion d'un colloque organisé par la sénatrice Vanina Paoli-Gagin (LIRT) et visant à faire émerger une stratégie commune pour la création d'un diplôme européen.

Le Conseil de l'Union européenne, dans sa recommandation du 12/05/2025 et sa résolution du 22/05/2025, prévoit la mise en place d'un label de diplôme européen ouvert à tous les diplômes conjoints délivrés par des établissements d'enseignement

supérieur européens, s'ils répondent à un ensemble de critères et après évaluation. Celui-ci sera déployé de 2026 à 2028. Le retour d'expérience permettra de décider ou non de la création d'un diplôme européen conjoint en 2029.

« Dans la perspective de cette seconde étape, [Élisabeth Borne](#), alors ministre en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, proposait dans son discours au Conseil des ministres européens de l'éducation à Bruxelles, le 12/05/2025, de commencer par le diplôme européen d'ingénieur », indique le Dgesip.

« Une telle initiative suppose la constitution d'une coalition d'acteurs académiques, professionnels et institutionnels en France et au niveau européen afin d'inscrire ce projet parmi les priorités de l'Union en matière de compétence et de compétitivité, et de souveraineté technologique. »

Les modalités de mises en œuvre envisagées

Olivier Ginez détaille les modalités de mise en œuvre envisagées du diplôme européen d'ingénieur :

- « Ce diplôme serait délivré exclusivement par des consortiaux d'établissements européens — une bonne base —, sur la base d'un référentiel commun, et après évaluation par une agence d'assurance qualité inscrite au registre Eqr (European Quality Assurance Register).
- Accrédité par les États membres, à l'instar des diplômes conjoints actuels, il viserait à former des ingénieurs répondant aux priorités technologiques et industrielles de l'Union.
- Les États membres s'engageraient à le reconnaître comme équivalent à leur diplôme national d'ingénieur, et à lui conférer les mêmes droits académiques et professionnels. »

Selon lui, « sa mise en œuvre favoriserait une convergence des référentiels d'évaluation et aussi des standards d'accréditation en Europe, en s'appuyant sur les agences d'assurance qualité comme instrument de confiance mutuelle. Cela permettrait de consolider ainsi un espace européen intégré de l'assurance qualité en ingénierie ».

« Un rôle majeur pour les alliances européennes. »

« Cette mise en œuvre impliquerait également le déploiement de formations conjointes fondées sur une coordination renforcée entre établissements partenaires. Et là, je vois un rôle majeur pour les alliances européennes.

Avec la création de ce diplôme, les différentes contraintes nationales seraient également levées, ce qui faciliterait la création de programmes conjoints en ingénierie et renforcerait ainsi par conséquent, l'offre de formation en Europe. »

« Énormément d'enjeux stratégiques autour de ce diplôme européen d'ingénieur »

Selon le Dgesip, « il y a énormément d'enjeux stratégiques autour de ce diplôme européen d'ingénieur. L'Union européenne est confrontée de fait à plusieurs enjeux :

- La souveraineté technologique et la sécurité économique, qui exigent que l'Union dispose d'un vivier suffisant de talents, hautement qualifiés, pour maîtriser les technologies clés. Dans un contexte de concurrence mondiale accrue, elle doit renforcer sa capacité à attirer, former, retenir et faire circuler les compétences, tout en consolidant les liens entre enseignement supérieur et recherche. La sécurisation des chaînes de valeur stratégiques implique ainsi le développement d'une masse critique d'ingénieurs.
- La compétitivité industrielle de l'Europe, bien que marquée par l'excellence de ses formations en ingénierie, reste limitée par une forte fragmentation des systèmes actuels nationaux et des cadres réglementaires. Cette dispersion réduit d'autant les effets d'échelle, freine la mutualisation des ressources et entrave aussi la constitution d'écosystèmes intégrés de compétences comparables à ceux des États-Unis ou même de la Chine. Le renforcement des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche et acteurs industriels constitue à cet égard un levier essentiel d'innovation et de compétitivité.
- L'attractivité et le rayonnement international des formations européennes en ingénierie se heurtent à une multiplicité de diplômes, de référentiels et de cadres nationaux qui nuisent à la lisibilité de l'offre. Alors que les principales puissances concurrentes bénéficient de marques académiques fortement identifiées, l'enjeu pour l'Europe est de faire émerger un espace clairement européen des compétences beaucoup plus intégré et plus visible, susceptible de renforcer le rayonnement international des établissements d'enseignement supérieur européen, dans le domaine en particulier de l'ingénierie.
- L'adaptation aux transitions et aux besoins en compétence impose de repenser les formations. Les évolutions technologiques, environnementales et industrielles transforment rapidement les métiers de l'ingénieur, ce qui appelle des formations plus interdisciplinaires, flexibles, davantage inscrites dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie. Le développement de programmes conjoints et de référentiels communs apparaît à l'échelle européenne, comme un facteur clé d'adaptation aux besoins du futur et du futur de l'économie ».

Les avantages selon le Dgesip

« Dans ce contexte, la création d'un diplôme européen d'ingénieur, porté conjointement par les États membres de l'Union européenne et fondé sur des programmes conjoints de niveau 7 du cadre européen de certification, associant bien sûr l'université — master

en ingénierie — et école d'ingénieur, permettrait de structurer un cadre commun de référence garantissant la comparabilité des parcours conjoints.

Elle favoriserait également une articulation plus étroite entre formation et tissu industriel européen, tout en renforçant la complémentarité des acteurs académiques.

Au-delà, un diplôme européen d'ingénieur permettrait de doter l'Europe d'une marque académique forte au niveau international. Il renforcerait l'attractivité des formations auprès des étudiants et des talents internationaux, faciliterait ainsi la mobilité et le recrutement des diplômés au sein du marché unique et favoriserait l'émergence de véritables écosystèmes européens d'innovation.

En contribuant au développement de la formation d'ingénieurs hautement qualifiés dans les domaines stratégiques, ce diplôme constituerait un levier concret au service de la compétitivité et de la souveraineté technologique de l'Union européenne. »

Source : article original de Newstank :

<https://education.newstank.fr/article/view/441728/diplome-europeen-ingenieur-experimentations-france-mois-viennent-olivier.html>